

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2016

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 07 janvier 2016

Présents : Didier BES, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Sylvie GRANAT, Marie-Claude GRIMAL, Chantal MASMAYOUX

Absent(s) excusé(s) : Thierry BOUSSAC, Christophe LASVAUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Secrétaire de séance : Chantal MASMAYOUX

ORDRE DU JOUR

1) SCE ASSAINISSEMENT PUBLIC LAVERGNE : marché public de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement du hameau de « Pouchou » : validation de la négociation

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° 2015_70 approuvant la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif du hameau de Pouchou et engageant une négociation avec les quatre premières entreprises suite à l'analyse des offres déposées.

Vu le rapport d'analyse des offres effectué par la commission d'appel d'offres le 5 janvier 2016 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres concernant la décision d'attribution ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché public à l'entreprise TPJ – ZI DE POMMIERS – Lieu-dit Murat – 40 rue, Jean Mermoz – 46400 ST CERE pour un montant hors taxe de cent huit mille sept cent vingt et un euros et soixante-cinq centimes : 108 721,65 € H.T.- TVA à 20 %. Montant T.T.C. pour 130 465,98 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, du procès-verbal et de la décision d'attribution validée par la commission d'appel d'offres le 5 janvier 2016, décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise TPJ – ZI DE POMMIERS – Lieu-dit Murat – 40 rue, Jean Mermoz – 46400 ST CERE pour **un montant de 108 721,65 € H.T.**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché public concernant l'extension du réseau d'assainissement du hameau de « Pouchou » avec l'entreprise TPJ pour **un montant de 108 721,65 € H.T.** et toutes prestations et documents si rapportant.

- **D'AFFECTER** à l'opération budgétaire du SCE Assainissement opération n° 10008, les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération et signer tous les documents si rapportant.

2) FDEL TRAVAUX ELECTRIFICATION AMENAGEMENT ECOBARRI DU POUCHOU + DISSIMULATION RESEAU ROUTE DE BIO

a)FDEL TRAVAUX ELECTRIFICATION AMENAGEMENT ECOBARRI DU POUCHOU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de raccordement électrique concernant l'opération n°35508 ER de la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL) pour l'aménagement d'un quartier d'habitation ECOBARRI du Pouchou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL),
- **souhaite** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2016,
- **s'engage** à participer à cette opération à hauteur de 11 100 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget lotissement Écobarri au compte 20415,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

b) FDEL - DISSIMULATION DES RESEAUX RTE DE BIO VERS LE HAMEAU DU POUCHOU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour il reste un secteur dans le village où l'enfouissement des réseaux électriques n'a pas encore été réalisé. Cette tranche, concernant les réseaux électriques et France Télécom, se situe route de Bio vers le hameau de Pouchou. Il rappelle qu'actuellement des travaux d'extension du réseau d'assainissement public vers le hameau de Pouchou doivent être réalisés. Afin de réduire les frais, il demande à l'assemblée si celle-ci souhaiterait réaliser cet enfouissement des réseaux de la route de Bio vers le hameau de Pouchou. On utiliserait la tranchée qui devra être faite pour l'assainissement public, en l'élargissant, pour insérer des gaines afin de faire passer les câbles nécessaires au projet d'enfouissement des réseaux qui devra être conduit par la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL) dont nous dépendons.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

-**d'autoriser** le Maire à contacter la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL) pour engager avec elle une procédure afin que cet enfouissement des réseaux électriques puisse se réaliser,

-**d'approuver** le projet d'enfouissement des réseaux électriques route de Bio vers le hameau de Pouchou en utilisant la tranchée qui sera réalisée pour l'extension du réseau d'assainissement,

- **de valider** au prochain conseil municipal le coût de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de France Télécom que la FDEL aura établi.

3) BUDGET CCAS DM N°1 Réajustements des comptes pour solder le Budget CCAS

Vu la délibération n° 2015_44 portant sur la suppression du budget CCAS au 31 décembre 2015,

Afin de solder les comptes du CCAS du budget 2015 il est nécessaire de réaliser les opérations suivantes.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6562	Aides	-501.67	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	501.67	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	312.30	
7031	Concessions et redevances funéraires		312.30
TOTAL :		312.30	312.30

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits et à reporter la recette dégagée du CCAS au compte 7551 pour la somme de 813,97 € au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus ainsi que la recette pour un montant de 813,97 € au budget principal de la Commune de Lavergne au compte 7551.

4) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Didier BES

Véronique CANITROT

Patrick BOY

Josiane FRAUX

Sylvie GRANAT

Marie-Claude GRIMAL

Chantal MASMAYOUX